

Bréhatys









Le premier confinement nous a pris par surprise, l'été pouvait nous faire croire que la crise était derrière nous, mais le deuxième confinement est arrivé à l'automne avec une deuxième vaque puissante. Aujourd'hui, les variants ont fait leur apparition et nous avons commencé début avril notre troisième confinement. Dans cette période perturbée, tous les experts en prospective, tous les philosophes, nous inondent de leurs théories quant au monde d'après. Je ne sais pas, personnellement, de quoi sera fait l'avenir, mais dans tous les cas, il faut revenir aux principes de base pour mieux se positionner pour le futur. Cela passe à court terme par la protection de la population. Bréhat a été épargné par rapport à beaucoup d'autres communes en termes de contamination ou de clusters. Aujourd'hui, l'important, c'est la vaccination de toutes celles et ceux qui se portent volontaires. Grâce à l'action du Docteur Trimaille et des nombreux bénévoles qui ont participé aux différentes campagnes de vaccination, nous avions, début avril, environ 60 % de la population permanente vaccinée quand la moyenne en France était à 10 %.

C'est la solidarité bréhatine qui a permis un tel résultat. Merci à tous. Préparer l'avenir, c'est aussi enrayer la chute de la démographie et améliorer les infrastructures. Vous verrez dans ce numéro, différents articles qui relatent les chantiers en cours. Préparer l'avenir, c'est aussi regarder un peu plus loin. Pour la première fois à Bréhat, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Il permet de voir les réalisations envisagées à l'horizon de cinq ans et de vérifier que la commune a les capacités financières pour les réaliser. Les finances actuelles sont saines et il y a un excédent de trésorerie dû à un sous-investissement chronique depuis de nombreuses années. Nous allons corriger cette

tendance et nous allons investir. Toute structure, quelle qu'elle soit, régresse et finit par disparaître si elle n'a pas investi au bon moment pour préparer son avenir. Et, je m'y engage, nous ferons ces investissements sans augmentation des impôts locaux. Préparer l'avenir, c'est aussi se doter d'outils informatiques modernes et efficaces pour minimiser les tâches ingrates ou coûteuses. C'est ce que nous avons fait pour suivre nos budgets.

C'est aussi pour faciliter la vie des Bréhatines et des Bréhatins que nous avons refait le site internet de la Mairie. Il est maintenant opérationnel depuis fin janvier 2021 et unanimement reconnu comme très complet et très facile à « naviguer ». Je vous invite vivement à lire l'article qui lui est consacré et ensuite à le visiter. Mais nous n'oublierons pas les personnes qui préfèrent des moyens de communication plus traditionnels. Préparer l'avenir, c'est aussi assurer des relations harmonieuses entre les différentes populations de l'île. Le programme « Bréhat, site d'exception touristique » doit nous y aider. Nous avons agréé, avec la région Bretagne, les différentes initiatives qui vont être entreprises en 2021 et qui seront visibles pour tous durant la saison estivale. Enfin, préparer l'avenir à plus long terme, c'est déjà sensibiliser les jeunes à la vie communale et les inciter à s'investir pour la communauté. Quinze jeunes, de 11 à 19 ans vont participer à ce conseil des jeunes. C'est un signal très encourageant. C'est aussi travailler à la transition écologique et Bréhat a été sélectionné pour développer son P.A.T. (projet alimentaire territorial) pendant trois ans avec une aide substantielle de l'État.

Tous ensemble, avec optimisme et réalisme, préparons un « Bel avenir pour Bréhat »



De la gendarmerie aux logements sociaux et communaux

Le projet de quatre logements en cours de construction sur le site de l'ancienne gendarmerie remonte à quelques années.

C'est en 2016 que le Conseil municipal a décidé de lancer le projet de quatre logements sociaux sur ce site. A l'époque les élus majoritaires ont opté, pour réaliser l'opération, de traiter avec l'établissement public H.L.M. « Côtes-d'Armor Habitat » (C.A.H.). L'opposition avait pourtant proposé au Conseil municipal que la commune prenne en charge ce projet. Elle a été vertement remise à sa place avec pour argument que Bréhat n'avait pas les moyens de faire ces constructions.

La logique de la municipalité de l'époque était de louer à l'établissement public H.L.M. les terrains supportant les constructions au moyen d'un bail emphytéotique de 50 ans, l'établissement devenant propriétaire des bâtiments. Les permis de construire ont été délivrés en janvier 2018.

Mais de nombreuses difficultés sont apparues. Très rapidement C.A.H. a fait savoir à la commune que le système du bail emphytéotique lui posait problème. La loi ne lui permettait pas de construire des habitations sur un terrain ne lui appartenant pas. Des échanges ont eu lieu mais sans résultat. Devant l'absence de volonté d'aboutir le dossier s'est embourbé jusqu'à l'été 2020.

A notre arrivée en fonction en juillet 2020 le dossier était au point mort. C.A.H. estimait qu'elle ne pouvait mener l'opération à son terme car, d'une part, le fonctionnement serait gravement déficitaire pour elle et que, d'autre part, elle ne pouvait pas construire sur un terrain ne lui appartenant pas comme elle l'avait répété à plusieurs reprises à l'ancienne municipalité. Cependant, il y avait urgence à trouver une solution car les permis de construire des habitations devenaient caducs, en cas d'absence de travaux, à compter de fin janvier 2021.

Les négociations ont repris avec vigueur dès notre entrée en fonction. Elles furent longues et difficiles mais il fallait trouver une solution acceptable pour C.A.H. et la commune. En parallèle des contacts ont été pris, notamment, avec l'Association des Îles du Ponant (A.I.P.) pour trouver des subventions plus importantes que celles qui étaient prévues jusque-là. Finalement une solution a été trouvée. Formalisés par un accord signé en novembre 2020, les travaux pouvaient enfin démarrer. Ainsi, la gendarmerie a été détruite en février 2021 et les constructions sont actuellement en bonne voie.

Cet accord prévoit globalement trois points.

D'abord la commune a réussi à obtenir des subventions conséquentes pour assurer l'équilibre financier de



l'opération de construction. Près de 400 000 euros ont été mobilisés, notamment grâce à l'intervention efficace de l'A.I.P., pour financer la construction des quatre logements.

Ensuite, il a été décidé, comme prévu au départ, que la construction des quatre logements serait assurée par C.A.H. Cependant, sur les quatre logements seuls deux logements resteraient des logements sociaux gérés par C.A.H. Les deux autres deviendraient des logements communaux devenant la propriété de la commune et gérés par elle.

Enfin pour s'assurer que C.A.H. ne profite pas de ce système pour faire une plus-value en revendant rapidement les deux logements sociaux, elle a interdiction de les vendre pendant 40 ans. Selon le pacte de préférence, mis en place par le maire avec C.A.H., au bout de cette période, si C.A.H. décide de vendre ces habitations au prix du marché, elle sera obligée de proposer la vente en priorité à la commune. La commune ne paiera alors que 54 % du prix du marché afin de récupérer son investissement initial : c'est-à-dire l'apport du terrain, la participation à la démolition et la participation à la viabilité ainsi que les subventions allouées.

Cet accord a ainsi permis de débloquer une situation qui était, à notre arrivée dans une impasse. La construction de ces quatre logements n'est que le début d'une campagne qui va se dérouler tout au long de notre mandat pour construire des logements réservés à des résidents principaux. L'objectif est clairement de briser la courbe démographique descendante depuis trop longtemps pour redonner à notre commune une plus grande vitalité.

Pour obtenir un logement communal ou social sur l'île, il est impératif de remplir, au préalable, un dossier de demande disponible en mairie.

Pour terminer, précisons que la construction de ces quatre logements a pu se faire grâce à Madame Bojard Marguerite qui a eu la gentillesse de donner à la commune un terrain lui appartenant. Le maire l'a chaleureusement remerciée par l'entremise de son fils. Une plaque sera apposée sur le site lors de l'inauguration des logements pour rappeler cette générosité remarquable.

Olivier Carré



Agrandissement – Rénovation - Entretien Les trois bâtiments

Ce projet regroupant les travaux de la salle polyvalente, l'école et l'église nous le nommons les trois bâtiments.

Un seul marché réunit tous les travaux à effectuer pour les trois bâtiments, plusieurs corps de métier sont concernés. Les travaux entrepris sur chaque bâtiment ne sont pas très importants. L'attribution de trois marchés distincts aurait été plus onéreuse pour la commune.



A LA SALLE POLYVALENTE :

le travail consiste en une extension du bâtiment jusqu'à la clôture des tennis, soit une surface au sol d'environ 75 mètres carrés. L'architecture des toitures et des bardages est conservée à l'identique.

Au rez-de-chaussée de l'agrandissement, il y aura un espace de stockage pour les matériels. Les tables et les chaises ne seront plus stockées dans les toilettes comme c'est le cas actuellement.

Il y aura également plusieurs locaux qui seront alloués aux associations afin d'y ranger leurs affaires pour éviter de les amener à chaque réunion/séance de travail.

A l'étage, un assez grand plateau où pourront se tenir des réunions ou des ateliers.

La réception des travaux de la salle polyvalente est prévue pour le mois de septembre. Celle-ci restera utilisable pendant les travaux, à l'exception de 15 jours lorsque le pignon existant sera démonté.

A L'ÉCOLE :

c'est principalement une réhabilitation/rénovation des salles de classe, mais aussi un accès pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) avec une plateforme élévatrice mécanisée. Les toilettes seront refaites, certaines circulations améliorées, des nouveaux espaces de rangement créés, l'électricité remise aux normes et l'isolation thermique renforcée. La réalisation des travaux se fait pendant les vacances scolaires. La rénovation de l'escalier a été faite pendant les vacances de février. Une deuxième phase aura lieu pendant les vacances de printemps et le plus gros du travail se fera en juillet/août.

A L'ÉGLISE :

ce sont principalement des travaux de maçonnerie avec des rejointoiements de murs et la reprise des enduits intérieurs de la sacristie.

Les travaux d'enduits de l'église doivent attendre que l'étanchéité de la toiture soit reprise, mais devraient être terminés à l'été.

LES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DE CE MARCHÉ:

c'est l'entreprise « Bréhat Bâtiment » qui a été adjudicataire de la majorité des lots du marché (7 sur les 11 offerts), elle a sous-traité le lot « charpente » à l'entreprise Daigre Bâtiment.

Le montant total du marché est d'environ 500.000 euros. Des subventions ont été confirmées à hauteur de 265.000 euros. Ces subventions proviennent de l'état, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor.

- 100.000 euros ont été obtenus dans le cadre du contrat État/Région piloté par l'association des Îles du Ponant que nous remercions pour leur proactivité dans le processus.
- 134.000 euros ont été confirmés par le préfet des Côtes d'Armor, Thierry Mosimann dans le cadre du D.S.I.L. (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux).

Monsieur le Préfet a planifié une visite des « Trois Bâtiments » vers la fin du mois d'avril. Avec ce type de projet, nous améliorons le cadre de vie des Bréhatines et des Bréhatins, nous préparons l'avenir en gardant l'école aux standards d'aujourd'hui et nous entretenons notre patrimoine dont l'église Notre-Dame de Bréhat (ou Église Notre-Dame de Bonne Nouvelle de Bréhat 1651) est un pilier important.

Gabrielle Cojean-Prigent, 1^{ère} adjointe en charge de l'urbanisme



Site internet



Un nouveau site internet pour la mairie de l'île-de-Bréhat

L'année 2021 commence avec un nouveau site internet pour la mairie.

Comme l'ancien, le nouveau site a été créé avec une solution en logiciel libre, autrefois Joomla, aujourd'hui WordPress, qui propulse désormais plus de 40 % des sites de la planète.

Second critère essentiel, la priorité à la consultation sur les mobiles, qui représente aujourd'hui plus de 70 % du trafic sur internet.

Et enfin un site aisé à mettre à jour, directement par l'équipe municipale : quatre personnels motivés ont été formés tout au long de l'élaboration du nouveau site, accompagnant la réflexion sur sa création, tout en acquérant le savoir-faire pour être autonome dès le lancement.

Mais avant tout un site internet de mairie est fait pour informer, pour rendre service avec efficacité et mettre en valeur non seulement les actions de l'équipe municipale, mais aussi les actions de ses administrés, professionnels et bénévoles, ainsi que les acteurs qui contribuent à la vie du territoire de la commune.

DES SERVICES ACCESSIBLES, SOUS LE POUCE, DEPUIS VOTRE MOBILE.

Le nouveau site est structuré pour rendre service au quotidien, faciliter les démarches administratives des résidents, rassembler toutes les infos utiles, que ce soit des numéros d'urgence, des horaires et des tarifs à jour sur tous les services de l'île et tous les moyens pour contacter les personnes et les responsables concernés. Vous pouvez également payer vos factures publiques, directement en ligne depuis la page « services municipaux », « formalités administratives », « paiements en ligne ».

DE L'INFORMATION À JOUR, SUR LES SUJETS URGENTS COMME SUR LES SUJETS DE FOND.

Le site est là aussi pour diffuser au mieux les informations essentielles, comme, malheureusement, l'état de la crise sanitaire que nous traversons et ses répercussions sur la vie des îliens. Alertes sanitaires, alertes météo, vous pouvez également vous abonner au site pour recevoir des informations par e-mail.

C'est aussi un outil de réflexion, qui doit nourrir le débat sur des sujets concernant la qualité de vie, l'activité économique et sa dynamisation, la lutte pour un environnement propre, l'avenir de nos enfants.

A ce titre le site a pour ambition d'être la source d'information la plus riche, la plus diversifiée sur tous les sujets qui nous concernent. Et vous êtes tous bienvenus pour y contribuer.

PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES AVEC UN AGENDA ÉVÉNEMENTIEL ÉLÉGANT ET PRATIQUE.

Et puisque l'île ne vivrait pas sans activités sociales, sportives et culturelles, l'accent a été mis sur un agenda mettant en valeur toutes les manifestations culturelles, toutes les activités sportives, associatives organisées sur l'île. Cet outil est le vôtre, tout bréhatin peut librement soumettre un événement à destination du public, dont il souhaite assurer la promotion. Tout est fait pour vous faciliter la tâche depuis le site, à toute heure.

DÉVELOPPER UN TOURISME DE QUALITÉ.

Si les Bréhatins sont servis les premiers, les touristes ne sont pas oubliés. L'ile, l'été, ne manque pas de touristes, c'est un fait et une chance pour l'économie bréhatine. Pour que tout se passe au mieux, il faut bien recevoir, informer correctement. La section qui leur est destinée est pensée pour faciliter la prise d'information, rendre leur séjour le plus agréable possible et leur faire prendre conscience des enjeux si particuliers dont une île est porteuse, que ce soit à propos de l'environnement ou de la cohabitation harmonieuse.

Dominique Sicher, 3ème adjoint en charge de la communication

www.iledebrehat.fr



Les services techniques



UNE ÉQUIPE DE 6 PERSONNES :

- Responsable des services techniques : Yannick Guillemin
- Un chef d'équipe : Olivier Le Négaret
- Un référent patrimoine bâti : Christopher Prigent
- Un référent maintenance engins et atelier : Stéphane Robriquet
- Un référent équipements sportifs et transport CCAS : Patrick Lalande
- Un référent pour la déchetterie : Thibault Yvray

"Sur l'île, quand nous avons besoin de quelque chose, nous commençons toujours par passer voir le service technique!"

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC:

Déchets / Voirie et réseaux divers / Patrimoine bâti intérieur et extérieur / Infrastructures opérationnelles / Espaces verts et environnementaux / Domaine maritime communal / Camping municipal / Petits travaux et maintenance 1er degré du parc roulant.

Le responsable des services techniques s'occupe à la fois de la coordination fonctionnelle et opérationnelle des missions ci-dessus, dans le cadre d'un travail d'équipe basé sur la délégation et la confiance, mais aussi des projets en concertation avec les élus, les services administratifs et les partenaires extérieurs. Force de proposition, les services techniques doivent soumettre des solutions, donner un avis et évaluer les projets, anticiper les problèmes et surveiller l'évolution des chantiers de prestataires en cours.

Le contexte insulaire rend ces tâches particulièrement complexes. C'est tout l'intérêt et la difficulté du travail sur Bréhat, toute la partie technique est gérée en direct de A à Z, à la différence d'une agglomération où les activités sont réalisées par différents services. Tous les agents sont formés, polyvalents et réactifs pour continuer à rendre à la population, les services

"Nous apprenons tous les jours, il faut être multi-tâches et une grande partie du boulot ne se voit pas, il y a beaucoup de petits travaux qui restent dans l'ombre"

attendus. C'est une très bonne équipe, chaque agent fait au mieux pour répondre parfaitement aux exigences demandées.

L'effectif est doublé en saison pour faire face aux besoins du traitement des déchets et des espaces verts. L'hiver est plus propice pour les travaux d'entretien et de rénovation comme, cette année, la remise en état de la maison du phare du Rosédo qui accueillera bientôt la gendarmerie.

Le parc d'engins est entretenu et renouveler réqulièrement.

Toute l'équipe est très sensible aux problématiques environnementales et une véritable révolution est en cours depuis l'obtention récente du label « Zéro Phyto » ayant pour conséquence une modification de méthodologie de travail, jusqu'aux réflexions de la mutation thermique à l'électrique...

La priorité à venir porte clairement sur la gestion et le traitement des déchets. Les projets sont en cours et devraient enfin permettre de trouver une solution pérenne et satisfaisante pour la commune et son personnel.

Attachée à la fonction publique territoriale et à la notion de service public, toute l'équipe des services techniques est motivée et mobilisée pour faire avancer la collectivité.

Commission de contrôle de la liste électorale

Comme indiqué précédemment, la Commission de contrôle de liste électorale de Bréhat s'est réunie à sa seule initiative en vue de s'assurer de la bonne régularité de celle-ci conformément à l'article L. 19 du code électoral.

Une première réunion tenue le lundi 1^{er} février a permis d'examiner l'ensemble de la liste électorale au regard de la situation actualisée des personnes ou des sociétés (déménagement, évolution des statuts...).

Cette réunion a conclu à :

- 4 nouvelles inscriptions répondant pleinement aux critères,
- 27 radiations (décès, enregistrement des décisions prises antérieurement par le tribunal),
- 41 demandes de précisions adressées aux tiers, transmises par courrier du 3 février en recommandé avec accusé de réception, aux adresses indiquées sur la liste, donnant à chaque personne un délai de 15 jours pour apporter des éléments concourant à leur maintien sur la liste électorale de Bréhat.

Sur cet envoi, 7 personnes ont reçu le courrier et y ont répondu, 20 personnes ont reçu le courrier, mais n'y ont pas donné suite et 14 personnes n'ont pas été retirer leur pli.

Une seconde réunion de la commission tenue le lundi 29 mars a permis au vu de ces éléments de confirmer 6 maintiens d'électeurs sur la liste et de prononcer 35 radiations, auxquelles il faut ajouter 1 radiation pour cause de décès et 2 nouvelles inscriptions répondant aux critères.

Pour connaître le détail de ces décisions, le registre de la commission est consultable à la Mairie à la demande. Un courrier informant les personnes radiées par la commission leur sera transmis en recommandé avec accusé de réception, leur ouvrant au titre de la procédure, le droit de contester les décisions prises auprès du tribunal d'instance.

La commission électorale



Conseil municipal des Jeunes

La création du Conseil municipal des Jeunes a pour but de regrouper les jeunes Bréhatines et Bréhatins. Ce conseil doit permettre de développer la réflexion, la mise en œuvre d'actions citoyennes et d'intégrer les jeunes au cœur de l'action municipale.

Ce conseil:

- Valorisera la place des jeunes dans la société bréhatine.
- Leur permettra de pratiquer le civisme, la citoyenneté et d'intégrer les valeurs républicaines.
- Donnera aux jeunes la possibilité de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes d'intérêt collectif.
- Les projets doivent émerger de la réflexion des jeunes conseillers.

 Ces derniers ont entre autres pour mission de récolter les idées, les initiatives, les projets venant des jeunes bréhatins pour en faire la synthèse et er rapporter d'éventuelles mises en œuvre.

En tant que Conseiller, les jeunes seront invités aux manifestations officielles de l'île et à la rédaction d'articles dans le Bréhat-infos

Sont concernés les jeunes du cm2 à la terminale et quelques jeunes actifs de moins de 25 ans résidents sur l'île de Bréhat. Deux élus du Conseil municipal et un représentant des parents des jeunes les guident dans leurs débats et leurs travaux.

Conseil municipal des Jeunes Charlotte Pilon-le Lain, Stéphan Morleva



Bréhat et le dispositif d'aide régionale



L'Île de Bréhat a été retenue pour un accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif d'aide « Sites d'exception naturels et culturels » pour la sélection des projets 2020.

RETOUR SUR LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE "SITES D'EXCEPTION NATURELS ET CULTURELS"

Septembre 2020 à janvier 2021 : une équipe-projet mobilisée pour co-construire le diagnostic de l'île de Bréhat et définir des axes stratégiques :

cette équipe-projet se compose des structures suivantes : l'Office du Tourisme (O.T.) et la mairie de l'île de Bréhat, la mairie de Ploubazlanec, la Destination Touristique « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol - Les Caps », le Service Tourisme de Guingamp Paimpol Agglomération, l'O.T. de Guingamp Baie de Paimpol, Côtes-d'Armor Destination, le Comité Régional du Tourisme (C.R.T.) et le Service Tourisme de la Région Bretagne.

Vendredi 29 janvier : un atelier participatif avec les socio-professionnels de l'île de Bréhat :

le service Tourisme de la Région Bretagne et Côtesd'Armor Destination ont proposé un atelier de travail (en visioconférence) à l'attention des socio-professionnels de l'île de Bréhat afin de les associer à la phase de diagnostic touristique du site.

Ces derniers se sont exprimés sur les problématiques suivantes : un tourisme de masse en haute saison (la gestion des déchets sur l'île, le manque de toilettes), une volonté de mieux sensibiliser aux écogestes, une difficulté à acheminer les salariés (emplois touris-

tiques) sur l'île et de recruter des gens à l'année, une qualité d'accueil insuffisante à l'Arcouest.

Mardi 16 février : un Comité de pilotage réuni en visioconférence :

ce premier Comité de pilotage a réuni l'ensemble des élus du territoire afin de valider la 1ère phase de cette démarche : le diagnostic de site, la définition des enjeux et axes stratégiques du projet « Sites d'exception / île de Bréhat ».

Les 3 enjeux de la démarche « Sites d'exception »

- Enjeu n°1 : concilier fréquentation touristique et préservation du site naturel par un développement maîtrisé du tourisme et un ré-équilibrage tout au long de l'année,
- Enjeu n°2 : œuvrer au développement de la qualité de l'expérience visiteur, dans une démarche éco-responsable, dans le respect des valeurs du site et de l'environnement humain insulaire,
- Enjeu n°3: penser le projet touristique de l'île de Bréhat de manière globale et intégrée: une coordination territoriale à renforcer visant l'innovation d'approche autour du parcours client de Paimpol à Bréhat en passant par l'Arcouest.



LES ACTIONS 2021

- Étude de repositionnement de l'Office de Tourisme de Bréhat (ressources humaines, missions, finances, etc.) via la démarche S.A.D.I. (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) proposée par O.T.B. (fédération régionale des Offices de Tourisme de Bretagne).
- Mise en place de compteurs journaliers (piétons et vélos) sur les différentes zones de l'île durant la saison 2021. L'élaboration d'un compte rendu sur l'analyse des flux permettra de mieux comprendre les cheminements des visiteurs dans la perspective d'implantations de toilettes et de l'élaboration d'un schéma de signalétique.
- Amélioration de l'accueil des visiteurs : location de toilettes supplémentaires et travaux de raccordement, achat d'un chalet pour un projet d'O.T. hors des murs durant la haute saison.
- Conduite d'une étude préalable à la mise en place d'une signalétique sur l'île.

Focus sur les actions de l'Association des Iles du Ponant (A.I.P.) :

- Expérimentation de la définition du seuil de saturation des îles de Hoëdic et Bréhat (en fonction des ressources, de l'acceptabilité envers et par les visiteurs, des retombées économiques).
- Organisation d'un reportage photo hors saison sur les îles bretonnes afin de mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps.

Stéphan Morlevat Délégué au tourisme



Délégation de compétence

Vous avez certainement constaté lors du conseil municipal du 29 janvier dernier, que nous demandions un vote nous permettant d'ouvrir des négociations avec la région en vue d'obtenir la délégation de compétence du transport maritime du fret.

Certains pensent, que nous nous plaçons de façon à répondre à l'appel d'offres pour la D.S.P. (Délégation Service Public) lancé par la région. Il n'en est rien.

Nous demandons à la région une délégation de compétences qui nous permettrait de décider par nous-mêmes de la meilleure manière de traiter le transport maritime du fret. Nous voulons améliorer ce transport. En étant sur place, nous connaissons mieux les besoins de la population ainsi que les accès à l'île.

La gestion de ce transport par la commune, notamment par le regroupement de différents frets, permettrait de mieux équilibrer son budget de fonctionnement. La délégation de compétence ne signifie pas pour autant le transfert de la charge financière qui incombe aujourd'hui à la région et qui le restera dans le futur.

Beaucoup de choses restent encore à définir avant que la délégation ne se fasse.

Nous sommes pour que ce service parfaitement exécuté aujourd'hui par la C.C.I. reste un service public et pérenne. C'est pourquoi, nous avons demandé à la région un délai d'un an supplémentaire afin de nous organiser pour cette délégation.

Nous profitons de ce que les discussions soient en cours, pour engager un travail de fond, devant aboutir avant fin 2022.

Nous continuerons autant que possible une collaboration avec le département et la Chambre de Commerce, notre but premier est de rendre un meilleur service à la communauté bréhatine avec une souplesse de fonctionnement plus grande et un coût des prestations maîtrisé. Il nous paraît enfin tout à fait logique et normal que le ravitaillement de l'île dépende aux minima d'un service public contrôlé par les îliens eux-mêmes.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Je vous tiendrais régulièrement au courant de l'évolution de ce projet tout au long de nos négociations, par le truchement de Bréhat infos.

François-Yves Le Thomas 2^{ème} adjoint en charge des transports



La redevance spéciale pour les professionnels

Une réflexion en cours

Aujourd'hui, comme les particuliers, les professionnels contribuent au financement de la gestion des déchets en payant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est calculée sur la base de la taxe foncière qui est fondée sur la valeur locative cadastrale.

Ce système a deux gros inconvénients. D'une part, le montant payé par l'entreprise ne dépend pas du volume de déchets produits, mais uniquement de la valeur des biens qui lui appartiennent.

D'autre part, elle ne permet pas de récompenser ceux qui font des efforts pour réduire leurs déchets ou les trier correctement. Car ne l'oublions pas le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

La commission des déchets est en train de réfléchir à la mise en place d'un système qui soit plus juste et qui permet d'avantager ceux qui réduisent leurs déchets. Cette commission pense utiliser la redevance spéciale prévue par l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales.

Cette redevance est la contrepartie d'un service rendu par la collectivité qui mettrait en place une collecte spécifique de déchets pour les entreprises. Cette collecte existe, certes déjà mais le service serait considérablement amélioré. Il intégrerait également l'utilisation de la déchetterie par les professionnels. Les tarifs seraient calculés sur la base du service rendu à chaque entreprise en tenant compte des efforts qu'elle fournirait pour réduire ses déchets ou améliorer son tri. D'ailleurs elle pourrait, si elle le désire, refacturer son coût aux clients.

Cette redevance s'appliquerait aux entreprises privées comme aux établissements publics tels que l'EHPAD, la Poste ou l'école.

Mais pour l'instant rien n'est décidé par la commune. La mise en place de ce système sera soumise à une concertation avec les professionnels qui pourront s'exprimer à ce sujet.

La Commission Déchets

Stationnement à L'Arcouest



L'Arcouest autrefois.

Habitants, élus, entrepreneurs et employés, famille avec des jeunes enfants ou personnes en situation de handicap, nous sommes tous concernés par la question du stationnement à L'Arcouest et par les enjeux liés à l'accessibilité.

2020 a été une année difficile pour les usagers des différents parkings en raison de l'affluence croissante même en basse saison et du nombre limité de places de stationnement réglementées. Ces difficultés peuvent générer du stress et des incompréhensions. Aussi, la commune de l'île Bréhat s'engage dans une réflexion globale sur la gestion des modes de stationnement. 2021 sera l'année d'une coopération nouvelle entre les collectivités impliquées et avec les usagers pour mieux répondre aux besoins de tous.

GESTION DES MODES DE STATIONNEMENT: GARAGES, BADGES, MACARONS

La commune a proposé à la location les garages disponibles dont elle est propriétaire afin de répondre aux besoins des Bréhatins, de désengorger les parkings et de valoriser le patrimoine communal.

BADGES ET CONVENTION

Les parkings A et B dits « à barrières » appartiennent à la commune de Ploubazlanec qui a aménagé ces stationnements réglementés destinés aux personnes traversant tous les jours pour se rendre au travail. Le bon fonctionnement de ces parkings tient sur le principe de stationnement de courte durée.

Une convention de mise à disposition de places de stationnement, signée entre les communes de Ploubazlanec et de Bréhat, réservait 30 badges aux Bréhatins. Ces badges habitants étaient facturés à un tarif supérieur à celui des badges « professionnels » afin de marquer le caractère exceptionnel et de limiter les stationnements de plus longue durée. Ce surcoût n'a jamais été répercuté sur la participation financière demandée aux Bréhatins afin de ne pas peser sur les familles. Aujourd'hui, la fréquentation s'intensifie, le nombre de véhicules augmente, les usagers professionnels et personnels se confondent et une nouvelle convention était nécessaire. La convention de mise à disposition de places de stationnement pour l'année 2021 prévoit une gestion conjointe des badges entre Ploubazlanec et l'Île de Bréhat.

Bon fonctionnement des parkings A et B : 126 places de stationnement

Ces parkings de courte durée ne sont pas extensibles mais peuvent être rendus accessibles à plus de 126 véhicules à condition de créer une alternance et d'éviter les « voitures ventouses ». Les bénéficiaires de badges disposeront également d'un macaron pour stationner dans la nouvelle zone réservée du parking Cornec en cas d'engorgement des parkings A et B et en prévision d'une occupation prolongée.

A ou B / A et B : où se garer ?

Les accès aux parkings A et B sont réglementés selon les catégories de badges, mais pour éviter les problèmes observés l'année dernière, une nouvelle répartition a été définie :

- Parking A : nécessités de service, personnel soignants, élus et agents, une partie des mouillages.
- Parking B: professionnels, habitants et l'autre partie des mouillages.

Trouver le juste équilibre...

Nous souhaiterions contenter tous les Bréhatins et distribuer un badge à chacun, mais, trop de badges... ce sont trop de véhicules qui ne pourront pas se garer et trop d'usagers stressés et mécontents!



MACARONS ET ZONE RÉSERVÉE

Le parking Cornec, que nous connaissons tous sous l'appellation redoutée du « parking en herbe », qui est géré par délégation de service

public par la commune de Ploubazlanec et par la société Aire Services.

Nous connaissons bien les difficultés d'accès et de circulation sur ce parking, mais face à l'augmentation des véhicules et à l'engorgement des parkings A et B, il convient de penser de nouveaux aménagements et des nouveaux espaces prioritaires.

Une zone réservée aux habitants et aux professionnels de l'île sera située à l'entrée du parking Cornec (voir plan). Un macaron « ÎLE DE BREHAT 2021 » marquera l'autorisation de stationnement dans cette zone prioritaire.

Et les doublons?

Certaines situations peuvent justifier l'attribution de badges à des usagers des garages ou de badges habitant et professionnel à une même famille, mais la commune ne souhaite pas généraliser ce cumul.

Pour assurer une meilleure répartition des véhicules sur les différents parkings et éviter les blocages, les familles ayant plusieurs voitures bénéficieront d'un badge et d'un macaron ou d'un garage et d'un macaron.

L'ESPLANADE DE L'EMBARCADÈRE

L'esplanade de l'embarcadère appartient au Conseil départemental des Côtes-d'Armor qui réaménage cet espace afin d'améliorer la circulation et la sécurité des personnes.

Dans la partie haute de l'esplanade, les places de stationnement sont réservées aux interventions d'urgence et aux situations de nécessité de services. Ces places ne doivent en aucun cas être occupées par des véhicules non autorisés, elles doivent rester accessibles aux intervenants indispensables au site de L'Arcouest et à la vie de l'île.

Dans la partie basse, le Conseil départemental organise une zone d'attente sécurisée, équipée de cheminement pour les visiteurs.

EN CONCLUSION:

le site de L'Arcouest est le premier pas vers l'île pour ceux qui rentrent chez eux, pour ceux qui vont travailler et pour ceux qui viennent nous rendre une courte visite... Ensemble travaillons à faire de cet espace un lieu facile, accessible et sûr.



L'odyssée 2021 de la vaccination

Dans l'univers de l'industrie pharmaceutique, au sein de la galaxie des médicaments existe l'espace des vaccins. L'investissement dans la recherche de vaccins dirigés contre le SARS-CoV-1 et le MERS-CoV n'ayant pas porté ses fruits en matière de retombées économiques, celle-ci a vite été abandonnée.

Pourquoi en aurait-il été différemment vis-à-vis du SARS-CoV-2 ?

Que nenni, devant l'ampleur prise par l'épidémie de Covid-19, classée au rang de pandémie, avec ses désastreuses conséquences humaines et économiques, les états et particulièrement les États-Unis ont décidé de soutenir massivement la recherche en ce domaine, ce qui ne tarda pas à être porteur de résultats prometteurs, annoncés dès la fin d'année par le Président de Pfizer, alors que les grands groupes tel Sanofi se trouvèrent pris de court.

Mais qu'est-ce que c'est que ce vaccin?

Un vaccin à ARN ! Qui se conserve à -80° ! Bref un vaccin réservé à engendrer des modifications génétiques chez les esquimaux.

Mais non bien sûr!

Santé Publique France a vite levé le doute, nous pourrons en disposer, mais ce ne sera pas si simple, car cela aurait été trop facile.

Oui les procédures de validation, bien qu'accélérées ont toutes été respectées débouchant sur des autorisations de mise sur le marché provisoires délivrées par les autorités européennes, puis françaises, car il fallait s'y mettre à plusieurs, alors que les mesures de contrôle et de surveillance se trouvèrent renforcées.

Tout le monde pourra en disposer, mais pas tous en même temps et pas tout de suite.

L'HAS dévoila alors la stratégie de priorisation, d'abord les EHPAD, le personnel médical de plus de 65 ans, donc ceux étant en retraite, puis les personnes de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à très haut risque suivant une note du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, un nouveau venu dans le paysage. Oui à très haut risque, pas à facteur de risque comme l'obésité par exemple, mais comme l'angiopathie de moyamoya ou l'incontinentia pigmenti. Des maladies, bien malheureuses pour ceux qui en souffrent, mais heureusement, que nous n'en rencontrons pas tous les jours en pratique.

Il fallut bien alors organiser deux COPIL au Centre Hospitalier de Paimpol pour y voir plus clair, après lecture :

- des 7 pages de la décision n°2020.0308/AC/SEESP du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de recommandations complétant la recommandation vaccinale,
- suivie des 13 pages, publiées par la même HAS, de réponses rapides, au cas où la première publication n'aurait pas été claire, une exégèse en quelque sorte de la décision n°2020.0308/AC/SEESP,
- puis des 7 pages de la Fédération Hospitalière de France reprenant les conditions d'organisation de la vaccination, auxquelles il convient d'adjoindre les 21 pages du CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique), précisant les notions de consentement éclairé, pas facile à obtenir en pratique en EHPAD,
- et, pour clore le tout en apothéose, des 45 pages du Guide de la vaccination, publié par le ministère des Solidarités et de la Santé, où il est expliqué entre autres aux infirmiers par le menu détail, comment injecter un vaccin.

Une fois tout cela cadré, il ne convenait plus qu'à disposer des vaccins, des précieux vaccins, sous l'égide des ARS chargées d'en assurer pointilleusement et précautionneusement la distribution.

Bref finalement 214 vaccins ont été administrés à ce jour sur l'île de Bréhat, 54 à la maison de retraite, personnel et résidents confondus et 160 sur l'île. Que toutes les personnes ayant participé de près ou de loin au succès de cette campagne en soient remerciées.

Cependant, nous n'avons pas encore gagné Ithaque et l'épopée est loin d'être finie, Dieu sait ce que nous réservent les Dieux de l'Olympe, entre un emprisonnement sur l'île de 7 longues années comme l'a infligé à Ulysse la nymphe Calypso, ou se trouver être ballottés entre Charybde et Scylla ou encore être exposés au chant des sirènes.





Une expérience d'éco-pâturage à Bréhat

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Bréhat s'engage dans une démarche de diminution de son empreinte écologique : consommation d'énergie fossile, gestion des déchets verts, renforcement de la diversité de la flore...

La commune est propriétaire de terrains qui sont actuellement entretenus avec des moyens mécaniques par les agents communaux. Certains tertres sont d'accès difficile ou comportent des roches affleurantes qui mettent le matériel à rude épreuve. De plus, les tontes régulières pour maintenir ces espaces ouverts et accessibles à tous demandent un temps de travail important aux agents.

Par ailleurs, le soutien à une agriculture locale créatrice d'emplois à l'année, de ressources alimentaires, façonnant les paysages ouverts de Bréhat, est aussi un axe du travail municipal.

La commission mixte environnement et agriculture s'est donc mise en quête de solutions d'entretien des tertres plus favorables à la biodiversité, plus économes en moyens humains et matériels tout en prenant en compte les besoins des éleveurs de l'île.

C'est dans ce contexte qu'elle propose d'expérimenter l'éco-pâturage.

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores, ici des vaches.

A condition qu'il soit bien conduit pour éviter le surpâturage ou le sous-pâturage, ce mode de gestion présente plusieurs intérêts :

- Accès des éleveurs à de nouvelles zones de pâturage.
- Diminution des coûts de gestion municipaux, notamment dans les endroits peu accessibles et souvent dommageables pour les engins.
- Limitation du développement de certaines espèces invasives ou indésirables sans engins ni produits chimiques.
- Réduction des déchets verts (pas de déchets de tonte)

Suite à une phase de concertation entre la commission, les services techniques et les éleveurs afin d'identifier les enjeux et les besoins, une expérience d'écopâturage débute sur plusieurs tertres communaux. Une convention est proposée afin de sécuriser les parties et concilier les différents usages des tertres : elle a pour objet de préciser au cas par cas les conditions dans lesquelles les éleveurs sont autorisés à faire pâturer leurs vaches (en quelles saisons, pour quelle durée...). La préservation des sols et l'accès des visiteurs aux périodes de grande fréquentation sont des incontournables.

Si cette expérience s'avère concluante, elle pourra être prolongée d'année en année, étendue à d'autres terrains communaux et servir d'exemple à des propriétaires de terrains privés.



La griffe de sorcière, une plaie pour les écosystèmes côtiers

C'est une plante grasse, exotique, dont la feuille charnue est de section triangulaire, elle pousse facilement sur nos murets de jardin mais aussi en bord de littoral qu'elle gagne rapidement. Vous la connaissez, c'est carpobrotus edulis que nous appelons vulgairement « griffe de sorcière » ou autrement « ficoïde comestible » parce que son fruit est... comestible!

Arrivée sur le continent comme ornementale, elle a gagné les côtes corses, atlantiques et bretonnes où elle conquiert des territoires avec une grande facilité. La croissance de ses ramifications peut dépasser le mètre dans l'année, la moindre de ses feuilles est capable de se bouturer, même après avoir séjourné dans la mer! Qui plus est, elle connaît une technique imparable pour s'imposer dans un biotope : ses racines sécrètent des composés biocides, impactant le bon fonctionnement du sol et empêchant la pousse d'autres plantes. Nos côtes sont riches de la présence de la silène, du lotier corniculé, de l'armérie maritime ou de la carotte sauvage et de bien d'autres qu'il nous est nécessaire de préserver.

Aujourd'hui Bréhat n'est pas trop endommagée par sa présence – elle est peut-être même inconnue de certain(e)s, mais l'apparition de plants sauvages sur la côte Est de l'île Nord pose question : devons-nous attendre une situation aussi alarmante qu'il en est avec les herbes de la pampa au Rosédo avant de réagir ?

La situation est complexe puisqu'à ce jour sa présence devient inévitable. Il est cependant possible de limiter sa prolifération par des campagnes d'arrachage réalisées avec une extrême prudence sous peine d'effondrer une pente rendue fragile par sa présence ; un effort difficile d'autant plus qu'il est nécessaire de réimplanter une flore indigène après nettoyage, sans quoi l'espace nettoyé serait alors démuni face aux éléments.

Avant toute intervention, un recensement est à préférer ; travail qui pourrait être réalisé par une association de protection de l'environnement, notamment dans le cadre d'un projet d'atlas de la biodiversité communale. Affaire à suivre.

Maintenant, en tant qu'individu, en tant que citoyen, que faire ? D'abord ne pas en ramasser, ne pas en jeter, ne pas en cultiver – à moins d'en consommer tous les fruits (convient en confiture) et d'en tailler les stolons tous les ans ! Si vous en trouvez dans la nature, nous vous remercions de la photographier et de nous envoyer l'information ainsi que les coordonnées GPS à l'adresse dédiée :

brehat-environnement@mailo.com.

La Commission Environnement



Festivités

Présentation de la commission :

la première commission Art et Culture s'est réunie le 26 janvier avec 10 participants en plus des deux élus municipaux. Elle se réunira pour permettre la réalisation de projets collectifs et citoyens, en accompagnant au mieux les associations qui conserveront leurs subventions allouées pour leurs programmations.

Cette commission se positionne comme un biais de rencontres, de collaborations, d'émulations et d'échanges, en se fixant quelques objectifs :

- Veiller à développer une activité artistique et culturelle tout au long de l'année, accessible à tous.
- Étudier et proposer la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel.
- Être en relation permanente avec les responsables des différentes associations qui œuvrent dans le domaine culturel.

- Informer le Conseil municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative culturelle.
- Veiller au bon déroulement des manifestations.
- Réfléchir à la stratégie de communication de la commune sur l'art et la culture.
- Prévoir l'évolution des besoins en termes d'équipement.
- Être vigilant aux dates proposées pour les différents événements sur l'île.

Les idées échangées avec les participants ont permis de comprendre que l'attente et le besoin principal étaient la création d'un lieu commun ou maison communale pour accueillir une médiathèque, une salle d'exposition temporaire et des ateliers artistiques. Au vu des participants, cette commission permettra un nouvel élan dynamique à Bréhat. En souhaitant que les conditions sanitaires puissent s'améliorer pour offrir de belles festivités.

La Commission Art et Culture

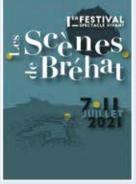
Les Scènes de Bréhat

Festival de spectacle vivant à Bréhat du 7 au 11 juillet 2021

Le festival prend forme. Il a bien entendu fallu reconfigurer certains aspects au vu des dernières annonces. Toute la partie concernant les déambulations est à réfléchir autrement ; l'idée d'un village du festival sur le terrain de football est mise de côté et les spectacles prévus à cet endroit auront finalement lieu à la citadelle où les spectateurs seront assis. La jauge étant de 500 personnes, artistes, techniciens inclus, nous sommes optimistes quant à la tenue du festival. Nous tenons d'ailleurs

à remercier Johanna et Stéphane Neumager des Verreries de Bréhat pour leur soutien, leur souplesse et leur accueil.

Côté programmation, cela avance aussi même s'il est encore un peu tôt pour la dévoiler entièrement, mais nous pouvons déjà annoncer qu'Alain Souchon, notre parrain, viendra faire un concert acoustique avec ses fils Pierre Souchon et Ours. Chaque jour se déroulera comme suit : un spectacle jeune public le matin ou en tout début d'après-midi, un spectacle à 17h15



(scène ouverte aux jeunes talents, pièce de théâtre, catch d'impro entre autres), un concert vers 19h puis le soir un concert ou une pièce de théâtre. La soirée de clôture se fera autour du spectacle Mon île pour lequel Zoé Lemonnier a recueilli une vingtaine de témoignages (nous en profitons pour remercier tous ceux qui ont bien voulu se prêter à l'exercice) et a constitué une troupe d'une dizaine de comédiens amateurs bréhatins auxquels se joindront les adolescentes du cours de

théâtre.

Autre nouveauté, grâce à notre partenariat avec les Vedettes de Bréhat, nous mettrons en place des pass regroupant aller-retour (pour certains tardifs) et billets de spectacle, et même un « tour de l'île du festival », tour de l'île décalé animé par un comédien et qui fera voir Bréhat d'une tout autre manière...

À très bientôt pour d'autres nouvelles sur notre page Facebook ou sur notre site internet www.scenesdebrehat.fr Découvrez les plantes sauvages



Avec l'association Fert'île, rencontrez les plantes sauvages et médicinales au détour des chemins et ruelles de Bréhat. Apprenez lesquelles poussent sur nos murs, dans nos jardins ou sur le littoral lors d'une balade ludique qui vous fera comprendre l'écosystème naturel de notre cher caillou.

En famille, entre amis ou en solo, ce sont tous les mercredis d'avril à septembre (sous condition de réservation) et deux samedis par mois (sur commande).

Besoin de renseignement ?

- Sur les balades et les plantes de l'île : visitez la page Facebook Bréhat Écotone.
- Sur l'ensemble des événements liés à l'association : visitez la page Facebook Association Fert'île.

Réservation par SMS au 06 44 33 71 39, balade réalisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



Dragonne

Comme si qu'on était vivant, comme si qu'on était fou, comme si qu'on était tous poète et que c'était le printemps. En vrai à Bréhat on baptise la dragonne Équinoxe, née d'un hasardeux confinement, de l'imagination fertile et de l'indéniable talent de Paul Rouillac motivé d'un soupçon de solidarité recyclée, de beaucoup de bouteilles de lait (1307 exactement)

Ah mais aussi beaucoup de travail (dis papa, ca fait combien d'heures de découpage de bouteilles et de bidons en plastique ?) mais qu'importe au fond puisqu'elle est là, 2 m de haut 6 m de long dans son berceau qui surplombe le Kerpont et sur les chemins de Bréhat. Si vous la croisez, croyez-y, c'est bien une dragonne née d'ici. Équinoxe, on vient de vous dire!

Charlotte Daigre.





A partir du prochain numéro, cette page sera consacrée à une tribune libre des Bréhatins.

Nettoyage de Bréhat



Depuis sept ans, un groupe de l'Epide de Lanrodec vient sur l'île de Bréhat, pour effectuer un nettoyage des grèves et des plages avant la période estivale. Pour recevoir une vingtaine de jeunes de 18 à 25 ans de cette école de la seconde chance, c'est tout un élan de solidarité qui se met en place. Le groupe vient toujours la dernière semaine de juin du lundi au vendredi. Ils sont en général une vingtaine avec 5 ou 6 accompagnateurs.

Chaque année, ce sont environ 1 500 kilos de déchets qui sont ramassés sur les plages et grèves et pas forcément des petits. Nous trouvons de tout, réfrigérateurs, pneus, vieux moteurs ou pots de peinture, une annexe en morceaux... Une opération très utile avant la période estivale durant laquelle des milliers de visiteurs vont venir découvrir les beautés naturelles de l'île aux fleurs.

La mairie met son camping à disposition pour héberger les jeunes et donne une subvention en plus de la mise à contribution des employés municipaux et de leur matériel (tracteur et remorque).

Ces derniers aident notamment le groupe pour acheminer les déchets récupérés jusqu'à la déchetterie.

Les enfants de l'école participent aussi à l'opération nettoyage durant un après-midi, avec les jeunes sur la plage du Guerzido. Enfin, comme tous les ans, le premier soir de l'arrivée du groupe, un repas auberge espagnole est organisé à la salle polyvalente avec les habitants.

Cela permet d'échanger avec ces jeunes en insertion qui ont parfois des parcours difficiles.

Ici, nous vivons sur un petit paradis et nous sommes parfois un peu déconnectés de leurs difficultés. C'est une façon de leur montrer notre reconnaissance et l'importance de leur contribution au nettoyage de l'île. Comme chaque année, certains commerçants et restaurateurs de l'île apportent leur contribution au projet et une cagnotte est mise en ligne, cette collecte va permettre d'assurer une partie des frais, même si beaucoup d'intervenants participent à l'opération. Le budget nous sert à payer le transport en car, les déjeuners et les goûters, nous leur offrons l'occasion de prendre un verre et de déguster une glace.



En ce début d'année 2021, la caporale-cheffe Danouchka Prigent a décidé de quitter les pompiers après 20 années de service au sein de la caserne de l'île de Bréhat.

La mairie, les pompiers et l'ensemble des habitants la remercient pour son engagement, son implication, son dévouement ainsi que son grand professionnalisme.

Nous savons les sacrifices qu'elle a consentis pour nous faire profiter de son exceptionnelle disponibilité. Disponibilité qui n'aurait pas été possible sans le soutien indéfectible de sa famille et notamment de son époux.

C'est donc bien normal que Danouchka se consacre maintenant à sa famille que nous tenons également à remercier pour sa patience et sa tolérance.





Une tragique Marée Noire!

Le 16 mars 1978, le pétrolier AMOCO-CADIZ, battant pavillon Libérien s'est échoué sur la côte Nord-Ouest du Finistère, après avoir rencontré une avarie de machine, par un très mauvais temps ; il y eut plusieurs tentatives de sauvetage amorcées par un bateau anglais, le

« Pacific », tentatives infructueuses. Dans la nuit, vers 5 heures, le cargo s'enfonça dans les flots, laissant s'échapper, par sa coque fracturée, quelques centaines de milliers de litres de pétrole dans la mer déchaînée par le mauvais temps. Très rapidement, avec la force des courants, ce liquide hautement toxique se déplace vers le littoral breton, entre Brest et l'Archipel bréhatin. Cette masse sombre, gluante et nauséabonde, navigue entre la surface et la profondeur des flots.

Au lever du jour, de nombreux habitants constatent avec effarement l'ampleur du désastre, la beauté des rochers, des aberc'h, des îlots et des plages ont perdu de leur beauté ; c'est la plus importante pollution marine accidentelle jamais connue tant par son importance que par la diversité des dommages qu'elle a occasionnés ; l'ampleur du sinistre est telle que quatre cents kilomètres de littoral ont été souillés par 220 000 tonnes de pétrole.

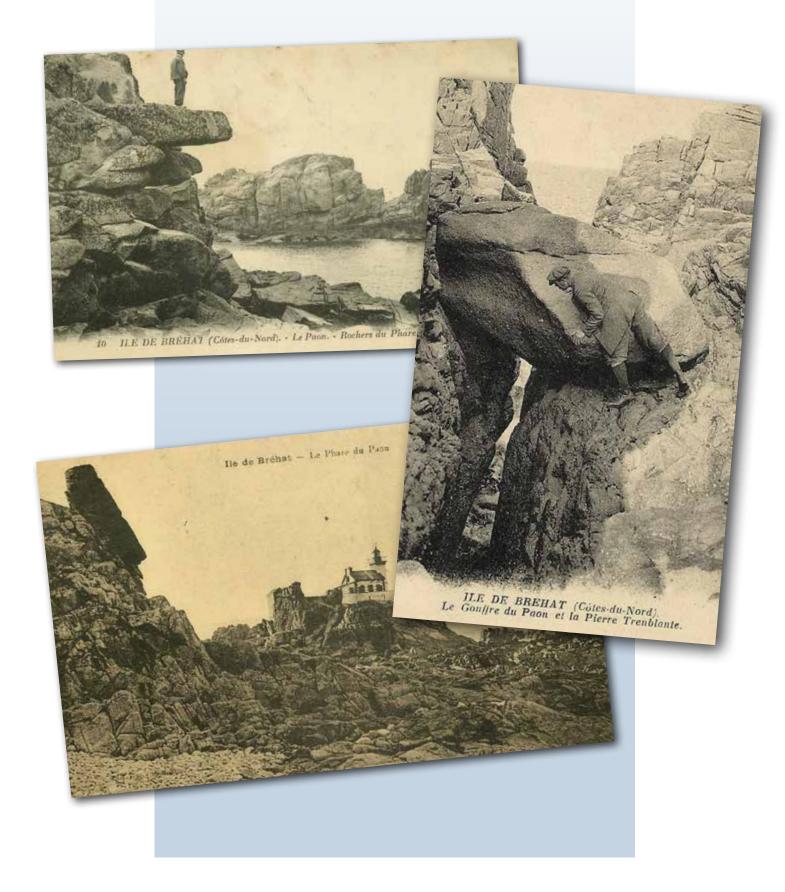


A Bréhat, de multiples endroits sont touchés: Kervarabès, la pointe de la Corderie, l'étang du Lenn, l'île Béniguet, etc. Ainsi que la pointe du phare du Paon et toute la zone des îlots vers Morbic. Le fond de la baie de la Corderie a été pollué par le goémon mazouté, venant

s'accumuler dans le port à chaque marée. Devant l'ampleur du désastre, l'ensemble de la commune se mobilise, le maire et les élus n'hésitent pas à donner de leur temps pour organiser et aider aux nettoyages. Après une distribution de pelles, balaisbrosses, bottes, cirés, gants, masques, poubelles et autres ustensiles, les volontaires se lancent dans un décapage qui semble bien compliqué et inutile, au vu de l'ampleur des dégâts ; à force de courage et d'assiduité, les contours de l'île retrouveront peu à peu leur charme. Par contre, l'impact sur la faune et la flore sera terrible ; des centaines d'oiseaux marins seront englués.

Il faudra attendre de longues années, près de 15 ans, dans une bataille judiciaire compliquée contre le gérant de plusieurs entreprises pétrolières, pour qu'une condamnation soit approuvée en faveur des communes touchées par la pollution; entre-temps, Bréhat connaîtra deux autres « petites » marées noires : celles du Tanio et de l'Amazzone.

Bréhat d'autrefois



Infos pratiques



Information suite à l'article sur les chats...

Ce que dit la loi

Article 120 du règlement sanitaire des Côtesd'Armor.

Cet article du règlement sanitaire concerne les "JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX", " protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels ".

Il est INTERDIT de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats sauvages, les pigeons, les canards.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

Le fait de nourrir les animaux errants est sanctionné par une amende de 450 euros (art. 131-13 du code pénal).

Numéros utiles

SAMU					15
POMPIERS					18
POLICE					17
APPEL URGENCE EUROPÉEN				1	12
(met automatiquement en œuvre les n°	ci-c	dess	sus)		
CENTRE ANTI-POISONS RENNES	02	99	59	22	22
Mairie	02	96	20	00	36
Télécopie	02	96	20	01	92
Médecin Bréhat	02	96	20	09	51
Gendarmerie Paimpol	02	96	20	80	17
Petit train routier	06	86	77	85	46
Maison du département à Paimpol	02	96	55	33	00
(services sociaux)					

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Décès

André Marie ROGARD	17	janvier	2021
Claudine HUON	9	février	2021
Yvette Georgette LE LAIT		3 mars	2021

Abandon: un acte de cruauté selon la loi

Le Code pénal c o n s i d è r e l ' a b a n d o n comme un acte de cruauté, au même titre que la maltraitance animale.



L'article 521-1 du Code pénal établit que « exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu,

le tribunal statue sur le sort de l'animal, qu'il ait été ou non placé au cours de la procédure judiciaire. Le tribunal peut prononcer la confiscation de l'animal et prévoir qu'il sera remis à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, qui pourra librement en disposer ».

